

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 3 février 2022, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3, Absent	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et Secrétaire-Greffière par intérim est également présente par zoom.

**OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30**

**2022-02-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Réintégration de l'agente de développement
4. Période de questions du public
5. Levée

**Adoptée**

**2022-02-22 RÉINTÉGRATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont analysé le dossier du congédiement de l'agente de développement;

**ATTENDU QU'**une entente a été convenue entre les deux parties;

**ATTENDU QUE** dans l'entente il y a plusieurs conditions qui ont été émises et qui doivent être respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties sont d'accord avec les conditions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de réintégrer l'agente de développement à compter du 7 février 2022. De plus, les membres du conseil autorisent le maire André Rioux à signer l'entente de règlements hors cour et transaction selon les termes convenus.

**Adoptée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2022-02-23 LEVÉE**

À 20 h 5, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

**Adopté**

---

André Rioux, maire

---

Martine Lachaine, directrice générale  
et Secrétaire-trésorière par intérim